

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA DECENTRALISATION  
-----

**ARRETE N° 5251/2018**

portant autorisation de création d'une Association  
réputée étrangère dénommée :

**«MADA PHARE»**

**LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION,**

Vu la Constitution ;  
Vu l'ordonnance n°60-133 du 3 octobre 1960 portant régime général des associations ;  
Vu le décret n°60-383 du 5 octobre 1960 portant application de l'ordonnance n°60-133 du 3 octobre 1960 portant régime général des associations ;  
Vu le décret n°63-436 du 11 Juillet 1963 soumettant au contrôle de l'Administration les associations, sociétés, collectivités privées qui reçoivent une subvention du budget d'une collectivité secondaire ;  
Vu le décret n°2016-250 du 10 avril 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2016-265 du 15 avril 2016, modifié et complété par les décrets n°2016-460 du 11 mai 2016, n°2017-148 du 02 mars 2017, n°2017-262 du 20 avril 2017, n°2017-590 du 17 juillet 2017, n°2017-724 du 25 août 2017, et n°2017-953 du 12 octobre 2017, portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2014-1725 du 12 novembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2014-289 du 13 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;  
Vu les pièces du dossier présenté,

ARRETE :

**Article premier** : Est autorisée la création de l'Association réputée étrangère dite «**MADA PHARE**» dont le siège social est fixé au **lot AI 49 bis, Mandrosoa Ilafy, 103 Antananarivo.**

**Art.2-** Le Directeur Provincial de l'Intérieur et de la Décentralisation d'Antananarivo et le Préfet de Police d'Antananarivo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Antananarivo, le 07 mars 2018  
Signé : MAHAFALY Solonandrasana Olivier  
-----

MINISTERE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA DECENTRALISATION  
-----

SECRETARIAT GENERAL  
-----

DIRECTION GENERALE  
DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE  
-----

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE  
-----

Service des Groupements et des Associations  
-----

N° 029 -MID/SG/DGAT/DAT/SGA/ARE

DESTINATAIRES

- PM (ATCR)
- MAE
- DPID Antananarivo
- Préfet de de Police Antananarivo
- ASS. INTERESSEE
- Dossiers – Chrono - Archives

« POUR AMPLIATION CONFORME »

Antananarivo, le **09 MAR 2018**  
**LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE**



**RABE Clarence**  
**Administrateur Civil en Chef**